



AVIS DE PUBLICATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Ville de Beuvry -

Correspondant : Mme. Le Maire - Mairie de BEUVRY, Place Roger Salengro 62660 BEUVRY

Tél : 03.21.61.82.90

Objet du marché :

MAPA PHASE CANDIDATURE - MAITRISE D'OEUVRE POUR L'AMENAGEMENT DE LA PLACE SALENGRO A BEUVRY

Catégorie de services : 12

CPV - Objet principal : 71240000

Lieu d'exécution : Place Salengro à BEUVRY

L'avis implique un marché public.

Caractéristiques principales :

Mapa phase candidature - Maitrise d'oeuvre pour l'aménagement de la place Salengro à BEUVRY.

L'objectif de démarrage des travaux est pour septembre 2017.

En cas de groupement, le mandataire sera obligatoirement un Bureau d'études Techniques.

Quantités (fournitures et services, nature et étendue (travaux) : Mapa

Phase candidature - Maitrise d'oeuvre pour l'aménagement de la place Salengro à BEUVRY.

Refus des variantes.

Prestations divisées en lots : non

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Financement par le budget de la ville de BEUVRY et apr subventions.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaires du marché : le candidat pourra se présenter en entreprise unique ou en groupement d'opérateurs économiques.

L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : assurance responsabilité civile et assurance responsabilité décennale en cours de validité ; les attestations correspondantes doivent impérativement être fournies avant le début d'exécution du marché.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro

Conditions de participation :

Situation juridique

Références requises : lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses cotraitants le cas échéant (Dc1 ou forme libre) ;

à fournir pour chaque candidat unique ou chaque membre du groupement candidat ;

- Si le candidat est en redressement judiciaire, copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;

- Déclaration du candidat (Dc2 ou forme libre) ;

Déclaration sur l'honneur (Dc1 ou forme libre) que le candidat n'entre dans aucun des cas prévus à l'article 45 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et aux articles 48, 50 et 51 du décret du 25 mars 2016 ;

- Document(S) relatif(S) aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat.

Capacité économique et financière - références requises : déclaration concernant le chiffre d'affaires hors taxes des trois derniers exercices disponibles (rubrique D1 du Dc2 ou forme libre), 3 derniers bilans ;

Référence professionnelle et capacité technique

Marché réservé : non

Nombre minimal de candidats admis à présenter une offre : 3

Nombre maximal de candidats admis à présenter une offre : 3.

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats : se référer aux critères énoncés ci-dessous :

- Note de motivation : 20 points

- Références équivalentes ! 40 points

- Composition de l'équipe : 40 points

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation qui sera transmis aux 3 candidats retenus).

Une enchère électronique ne sera pas effectuée.

Type de procédure : Procédure adaptée.

Date limite de réception des candidatures : 03 Février 2017 à 12 heures.

Renseignements complémentaires :

Pour obtenir des renseignements : M. LELEU - tél : 03.21.61.82.90

L'envoi des candidatures et des plis se font à l'adresse suivante :

Mairie de BEUVRY

Place Roger Salengro - 62660 BEUVRY

Date d'envoi du présent avis à la publication : 16 janvier 2017.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Lille.

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : référé précontractuel (article L551-1 et suivants du code de justice administrative).

Référé contractuel (article L551-1 et suivants du code de justice administrative).

Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat exercé par les tiers au contrat sans considération de leur qualité, dans un délai de 2 mois à compter des mesures de publicité appropriée.

Recours pour excès de pouvoir contre les actes détachables du contrat (article R421-1 et suivants du code de justice administrative), dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision attaquée.